



## REGIME DE SECURITE SOCIALE DU CONJOINT COLLABORATEUR DU CHEF D'UNE ENTREPRISE MARITIME (TOUS SECTEURS)

### DEMANDE D'ADHESION

(Article L5556-1 du code des transports)

(Titre 7 du décret du 17 juin 1938 relatif à la réorganisation et à l'unification du régime d'assurance des marins : articles 68 et 68-1.)

#### 1- Identification du chef d'entreprise (ou d'exploitation)

Nom et Prénoms .....

Adresse domicile ou exploitation.....

N° de téléphone.....

Courriel .....

N° Insee (NIR) du chef d'entreprise.....N° marin ou armateur .....

Date d'entrée dans la profession.....

#### 2- Identification du conjoint

Nom et prénoms.....Nom patronymique.....

Date de naissance.....Date de mariage ou de Pacs.....

Courriel.....

#### 3- Activité du conjoint

Exerce-t-il une activité professionnelle (salariée ou non) à temps partiel pour laquelle il est affilié à un régime de sécurité sociale ?

oui       non

Si « oui » laquelle : .....% du temps d'activité : ..... %

Si l'activité exercée implique l'affiliation à l'ENIM indiquer le numéro de marin : .....

#### 4- Type de pension

Attribution d'une pension en nom propre au conjoint collaborateur en contrepartie d'une cotisation

Attribution d'une pension partagée sans cotisation (cas du marin embarqué seul à bord de son navire) <sup>(1)</sup>.

(1) cette option ne pourra être remise en cause avant l'expiration d'un délai d'un an à compter de sa date d'effet (sauf cessation de la participation du conjoint à l'activité de l'entreprise).

## 5- Quotité de participation à l'activité de l'entreprise (pour les conjoints qui ont retenu l'option « pension en nom propre »)

- Temps plein
- Temps partiel ..... pourcentage de l'activité .....%

## 6- Régime de prévoyance des marins

Admission à l'assurance accident du travail, maladie professionnelle, invalidité et décès en contrepartie d'une cotisation :

- oui       non

Les soussigné(s) certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et s'engagent à signaler à l'Enim (Centre des cotisations des marins et armateurs) tout changement intervenant par la suite de la situation du conjoint ou de l'entreprise susceptible d'avoir une incidence sur la possibilité de participer au régime de prévoyance des conjoints prévu par les articles 68 et 68-1 du décret du 17 juin 1938 modifié.

Fait à ..... le.....

Signature du chef d'entreprise ..... Signature du conjoint.....

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier.....

*Le dossier dûment rempli par les intéressés doit être accompagné d'un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.*